



Synthèse des positions et revendica tions de l'AGEBdeB

Document mis à
jour le 28 avril
2015, en fonction
des procès-verbaux
disponibles

Équipe de la Permanence

Table des matières

Au plan social.....	3
Système économique.....	3
Environnement.....	4
Diversité sexuelle et égalité des sexes.....	5
Politique Internationale.....	6
Dissidence et action politique.....	7
Système d'éducation.....	8
Accès à l'éducation.....	11
Aide Financière aux Études (AFE).....	11
Frais de Scolarité.....	12
Bois-de-Boulogne et le mouvement étudiant.....	13
Au Cégep de Bois-de-Boulogne.....	14
Appropriation du cégep.....	14
Café étudiant et alimentation.....	15
Gestion du temps et de l'horaire.....	16
Coopérative autogérée.....	17
Dans le cadre de la grève étudiante de 2012.....	18

Au plan social

Systeme économique

[AGEBdeB] S'oppose et s'engage à lutter contre le capitalisme sauvage
Adopté le 27 septembre 2000

Considérant l'importance de la liberté d'expression;
Considérant l'importance du droit à l'information;
Considérant l'importance du mouvement de solidarité à travers le Canada envers écosociété; plus de 200 organismes tels que écolo/syndicats/médias/assé;
Considérant la poursuite de 11 millions de dollars à l'endroit d'écosociété;

Il est proposé que l'AGEBdeB soit solidaire avec écosociété et fasse un don de 1000\$ tirés de la case budgétaire « Appui aux luttes sociales ».

Et que l'AGEBdeB presse la loi 99 contre les poursuites baillons.

Et que l'AGEBdeB achète trois livres « Noir Canada » pour le CADO.

Adopté le 3 décembre 2008

Considérant que les bénéfiques des politiques d'austérités restent à démontrer alors que les conséquences sont bien réelles et observables, notamment auprès de groupes précaires de la société.

Considérant que même le FMI remet en question les pratiques d'austérité.

Considérant que l'État choisi d'être austère dans certains domaines (la santé, l'éducation, les services publiques) et non dans d'autres (maintient des poursuites contre les étudiant-e-s durant la grève, investissements dans les services de police pour lutter contre les manifestations, subventions aux entreprises prospères comme les banques, etc.)

Que l'AGEBdeB dénonce les politiques d'austérité du gouvernement actuel.

Que l'AGEBdeB considère la poursuite du déficit zéro comme contraire aux valeurs québécoises puisqu'il s'agit d'un symbole ostentatoire de la religion économique des membres du gouvernement actuel.

Que l'AGEBdeB dénonce, à nouveau, la hausse généralisé des tarifs et plus particulièrement la hausse des frais de scolarité, de la taxe santé, la hausse des tarifs d'électricité, les coupures dans l'aide sociale et les services sociaux en général.

Que l'AGEBdeB se positionne contre toute forme de logique économique qui place la recherche de profits au dessus de la recherche de meilleures conditions d'existence pour la population.

Adopté le 25 septembre 2013

Que l'AGEBdeB s'oppose à l'austérité autant dans le domaine de la santé, l'éducation et les services sociaux ainsi que en ce qui à trait aux droits syndicaux.

Que l'AGEBdeB reconnaisse le problème de l'austérité, non pas comme une fatalité mais bien comme un projet idéologique de démantèlement des services publics.

Adopté le 29 octobre 2014

Environnement

Considérant l'état avancé du réchauffement de la planète;

Considérant que le Collège de Bois-de-Boulogne a reçu la certification Cégep vert niveau 2;

Considérant que le Collège de Bois-de-Boulogne n'a pas respecté sa politique environnementale dans la construction de la future salle multifonctionnelle;

Que l'AGEBdeB se positionne pour le respect strict de la politique environnementale dans l'ensemble du collège.

Adopté le 31 janvier 2007

Considérant le manque de transparence de la DSA (direction de services administratif) par rapport à la gestion du Fonds vert;

Considérant le manque de pouvoir décisionnel des étudiants par rapport à la gestion du fonds vert;

Considérant le manque de volonté de la part de la DSA de faire avancer les projets environnementaux.;

Considérant que le CACE doit passer par un intermédiaire la DSA pour leurs projets au lieu de passer directement par la direction générale ce qui contrevient aux normes d'Environnement Jeunesse;

Que l'AGEBdeB dénonce la fausse volonté écologique du cégep qui ne vise qu'à obtenir une certification bonne pour son image;

Que l'AGEBdeB dénonce le manque de volonté de l'administration de faire avancer les projets environnementaux;

Que l'AGEBdeB appuie la démission et les critiques de Patrick-Drolet Savoie coordonateur du CACE;

Que l'AGEBdeB retire la cotisation de 2\$ par étudiant par session aux fonds vert;

Adopté le 3 avril 2013

Considérant les nombreux impacts environnementaux de l'eau embouteillée et la vente de gourde à la Coop du cégep;

Que l'AGEBdeB revendique plus d'abreuvoirs dans le cégep;

Que ceux-ci soient adaptés aux gourdes;

Que l'AGEBdeB revendique le bannissement progressif de l'eau embouteillée au cégep;

Adopté le 3 avril 2013

Que l'AGEBdeB exige la levée de l'interdiction de vélo à l'intérieur du collège pour un espace limité qui sera réservé à la Coop de réparation de vélo;

Que l'AGEBdeB exige que cet espace limité soit de l'entrée du Bistro Saint-Paul jusqu'à la rampe;

Que l'AGEBdeB exige que le couloir à côté du local des secouristes soit aménagé pour entreposer les outils et, lors des heures d'ouverture de la Coop supervisée par une personne responsable et compétente, accueillir des cyclistes souhaitant sur leur vélo.

Que l'AGEBdeB se positionne pour le développement des projets en agriculture urbaine dans une perspective éducative et pédagogique.

Que l'AGEBdeB se positionne pour le développement futur du jardin en tant qu'un fournisseur de tisanes et autres pour le café étudiant

Adopté le 23 avril 2014

Considérant la nécessité de diminuer notre dépendance au pétrole;

Considérant l'exploitation des sables bitumineux émet de 3 à 5 fois plus de tonnes de gaz à effet de serre que le pétrole conventionnel;

Considérant les projets d'oléoducs d'Enbridge et de TransCanada visent l'acheminement du pétrole des sables bitumineux par les voies maritimes et terrestres du Québec;

Considérant le futur port pétrolier de Cacouna se situera dans l'aire de reproduction des bélugas et d'alimentation pour les autres mammifères marins.

Considérant la dangerosité d'inverser le flux de la ligne 9B d'Enbridge;

Considérant ces risques touchent également la santé humaine et animale;

Considérant la nécessité de protéger l'accès à l'eau potable, les cours d'eau et les terres agricoles;

Que l'AGEBdeB s'oppose au projet d'inversement du flux de la ligne 9B d'Enbridge;

Que l'AGEBdeB s'objecte à la construction du projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada;

Que l'AGEBdeB demande l'arrêt immédiat des travaux du port pétrolier à Cacouna dans le but de sauvegarder la biodiversité marine du fleuve Saint-Laurent.

Adopté le 29 octobre 2014

Considérant notre position contre le plan Nord

Considérant l'ensemble des positions environnementales au sein du collège

Que l'AGEBdeB se positionne contre l'extractivisme et plus précisément, l'exploitation des ressources non-renouvelables d'une manière non responsable.

Que l'AGEBdeB se positionne contre toute logique mettant les profits devant le bien être de la planète.

Que l'AGEBdeB se positionne contre la destruction de la planète par l'industrialisation, l'industrie minière, forestière, énergétique.

Adopté le 29 octobre 2014

Diversité sexuelle et égalité des sexes

Que l'AGEBdeB se positionne contre l'homophobie et l'hétérosexisme;

Que l'AGEBdeB appuie en ce sens la campagne de Sensibilisation en arabe ' Mithli el-Jens' du groupe Helem;

Que l'AGEBdeB fasse un don de 500\$ à cette organisation.

Adopté le 16 avril 2008

Considérant la société patriarcale dans laquelle nous vivons;

Considérant les dangers auxquelles sont soumises les femmes au quotidien à cause de leur condition;

Considérant la discrimination implicite et explicite dont elles sont victimes

Considérant les préjugés auxquels elles sont soumises tous les jours;

Que l'AGEBdeB s'oppose à toute forme de sexisme et de discrimination envers les femmes et fasse la promotion de leur combat.

Adopté le 13 mars 2014

Considérant que les femmes constituent depuis toujours la moitié de la population humaine;

Considérant que les contributions des femmes à travers l'histoire ont souvent été oubliées ou minimisées à cause de leur sexe, soit à leur époque ou plus tard dans le temps;

Considérant que de par l'oppression qu'ont subie les femmes, leur vision du monde diffère de celle des hommes et est par le fait même d'autant plus importante à présenter;

Considérant l'importance pour les étudiantes d'avoir des modèles féminins;

Considérant la faible proportion de femmes actuellement présentées dans les cours à Bois-de-Boulogne;

Que l'AGEBdeB enjoigne le corps enseignant que les cours où plusieurs personnalités sont centrales à la matière du cours, incluant mais non restreints aux :

- Cours de littérature (peu importe la langue)
- Cours d'histoire (peu importe le sujet particulier)
- Cours de philosophie

présentent dans leur cursus scolaire un minimum de 20% de femmes de même façon et durant une période de temps semblable aux autres personnalités.

Adopté le 12 mars 2014

Que l'AGEBeB se positionne contre toute forme de soutien, appui, entérinement ou support à la culture du viol.

Adopté le 18 février 2015

Politique Internationale

Que l'AGEBdeB appuie le boycott international de l'Apartheid Israélien organisé par Tadamon.

Adopté le 26 mars 2008

Considérant nos mandats historiques de soutien à la lutte du peuple Palestinien.

Considérant la participation de l'AGEBdeB aux conférences données par Tadamon! dans divers établissements d'enseignement postsecondaire au cours de l'année 2007-2008;

Considérant la proposition adoptée lors du présent Congrès visant à consulter les associations membres sur la proposition de boycott de l'Apartheid israélien;

Considérant qu'une campagne internationale contre l'Apartheid israélien se forme et prend de l'ampleur;

Considérant que ce mouvement a débuté en 2005 suite à un appel signé 170 organismes issus de la société civile palestinienne qui demandaient le déclenchement d'une campagne internationale de « Boycott, de désinvestissement et de sanctions » contre Israël;

Que l'AGEBdeB dénonce le régime d'Apartheid qui sévit en Israël, ainsi que le soutien du gouvernement canadien à l'État d'Israël.

Que l'AGEBdeB se porte solidaire des luttes d'autodétermination au Moyen-Orient, entre autres en Palestine.

Que l'AGE

BdeB se positionne en faveur d'une campagne de « Boycott, désinvestissement et sanctions » contre l'Apartheid israélien.

Que l'AGEBdeB participe à la manifestation du 10 mai pour l'anniversaire de...avec la coalition Justice et Paix

Adopté le 30 avril 2008

Dissidence et action politique

Que l'AGEBdeB se positionne contre la répression politique et policière lors d'actions pacifiques

Adopté le 21 mars 2012

Considérant que le traitement médiatique et les opérations de relations publiques du gouvernement au sujet du dossier de la «Charte des valeurs» a pour effet d'exacerber les tensions et préjugés entre les différentes communautés ethniques et religieuses;

Considérant que cette hausse des tensions sert stratégiquement les intérêts électoraux du gouvernement en invisibilisant des enjeux sociaux, économiques et environnementaux;

Considérant que les mesures de laïcité proposées dans la «Charte des valeurs» sont incohérentes et inéquitables;

Considérant que ces mesures contraignantes ciblent particulièrement des femmes issues de minorités qui subissent déjà de fortes pressions économiques et se trouvent en situation de précarité d'emploi;

Considérant que l'argumentaire en faveur de la «Charte des valeurs» constitue une instrumentalisation du féminisme.

Considérant que les «Valeurs» mises de l'avant par la «Charte» sont subjectives et reposent sur une conception identitaire de la nation visant à ostraciser les groupes et personnes qui ne correspondent pas à cette vision ethnocentrique et paternaliste de l'identité québécoise.

Que l'AGEBdeB s'oppose au projet de loi no. 60 : Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes encadrant les demandes d'accommodement.

Que l'AGEBdeB exige une laïcité des institutions étatiques, des élu-e-s et du personnel de l'État disposant d'un pouvoir légal de coercition.

Que l'AGEBdeB soutienne la liberté de religion pour tout-e autre employé-e de l'État telle que définie dans les articles 3 et 10 de la Charte des Droits et Libertés de la Personne.
Adopté le 12 mars 2014

Systeme d'éducation

[AGEBdeB] Exige que le gouvernement cesse de considérer uniquement la cote R dans le contingentement des étudiants
Adopté le 1^{er} octobre 2003

Contre tout programme d'étude orienté au profit d'une entreprise privée (31 janvier 2007)
Adopté le 31 janvier 2007

Considérant que la qualité de l'enseignement primaire et secondaire a dégradé de façon considérable depuis l'implantation de la réforme en 1999;
Considérant que cette même réforme a été implantée puis retirée pour modification du système d'éducation suisse pour cause de dégradation de la qualité de l'éducation;
Considérant que l'AGEBdeB possède déjà des positions en faveur d'une éducation de qualité;

Que l'AGEBdeB soit solidaire avec les élèves et les enseignants et enseignantes du primaire et du secondaire;
Que l'AGEBdeB se positionne contre la réforme du curriculum de 1999;
Que l'AGEBdeB appuie officiellement la coalition Stoppons la réforme
Qu'en signe concret de son appui à la coalition, que l'AGEBdeB signe le manifeste de cette dite coalition.
Adopté le 30 janvier 2008

Considérant la modification à l'article 2 de la Loi sur les collèges d'enseignement généraux et professionnels par le remplacement des mots "ayant pour fin de dispenser l'enseignement général et professionnel de niveau collégial" par les mots "dont la mission est principalement de dispenser une formation préuniversitaire et technique, tant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue. Font également partie de leur mission, la recherche appliquée et le transfert de connaissances ainsi que les services à la collectivité".;
Considérant la vision marchande de l'éducation souvent adoptée par les membres externes;
Considérant que les projets de loi 38 et 44 visent une marchandisation du système d'éducation jusque dans les instances décisionnelles;

Dans une perspective de réappropriation des institutions par la communauté collégiale et d'autogestion;

Que l'AGEBdeB prenne position contre les projets de lois 38 et 44 portant sur la gouvernance des universités et des cégeps, avec, dans le cas de la loi 44, les sous-revendications suivantes :

Pour un maximum de deux membres externes à l'intérieur du conseil d'administration, dont au plus un-e provenant du secteur socio-économique;

L'ajout de deux étudiant-e-s au sein du conseil d'administration;

L'ajout de deux enseignant-e-s;

L'ajout d'un ou d'une employé-e de soutien;

L'ajout d'un professionnel-le non enseignant-e;

L'ajout du directeur ou de la directrice à la vie étudiante;

Le maintien des trois autres membres de la direction;

Le retrait du droit de vote de la Présidence. Si un vote sur une proposition est égal, on doit : soit en discuter et refaire le vote, soit faire le dépôt de ladite proposition qui serait rediscutée à la prochaine réunion.

La nomination des employé-e-s, enseignantes et enseignants des cégeps par leur organisation syndicale;

La suppression de la limite d'un membre «interne» par sous-comité du CA (le CA est composé de trois sous-comités : gouvernance, finances et ressources humaines);

Le maintien de la mission légale des cégeps telle que dans la loi présentement en vigueur;

Pour la publication des procès-verbaux des séances du CA et des sous-comités;

Pour le libre-choix du CA dans la nomination de leur président;

Pour la reconnaissance, dans la perspective d'une plus grande transparence, de la notion d'observatrice et d'observateur avec droit de parole aux réunions du conseil d'administration;

Pour le maintien de la possibilité, pour les membres du conseil d'administration, de congédier la direction des études ou la direction générale; et

Pour le maintien de l'appellation membre « externe » plutôt que membre « indépendant-e ».

Adopté le 2 septembre 2009

Que l'AGEBdeB prenne position pour une correction du sous-financement de l'éducation postsecondaire et pour un réinvestissement massif dans les programmes d'éducation.

Adopté le 2 septembre 2009

Que l'AGEBdeB se positionne contre tout investissement privé dans les collèges publics.

Adopté le 2 septembre 2009

Que l'AGEBdeB se positionne contre toute subvention publique des collèges privés.

Adopté le 2 septembre 2009

Que dans le cadre de la réforme pédagogique au primaire et au secondaire, l'AGEBdeB s'oppose à toute diminution de la qualité de l'enseignement collégial.

Que l'AGEBdeB exige le respect de l'autonomie professionnelle des enseignantes dans le choix des techniques d'enseignement.

Que l'AGEBdeB se positionne en faveur d'une redistribution des connaissances entre le secondaire et le collégial, de sorte que l'enseignement soit dispensé sans que certaines parties ne soient omises.

Que l'AGEBdeB se positionne en faveur d'un retour à des évaluations de sanctions des études secondaires corrigées de façon uniforme et centralisée. »

Adopté le 3 février 2010

Que l'AGEBdeB se positionne contre la marchandisation de l'éducation et l'économie du savoir ;

Que l'AGEBdeB considère que la gratuité scolaire est un pas important vers l'accessibilité universelle aux études et vers une éducation non arrimée aux marchés;

Que ces positions soient mises de l'avant au Rassemblement National Étudiant et au Sommet sur l'Éducation

Adopté le 21 novembre 2012

Considérant que les personnes qui étudient dans le système collégial et les enseignants partagent un intérêt dans l'amélioration de la qualité de l'enseignement, en une meilleure disponibilité des ressources matérielles et financières, en de meilleures relations de travail, etc.

Considérant que les professeurs et les professeures ont combattu avec nous la hausse des frais de scolarité, constituant de la sorte de précieux alliés dans cette lutte.

Considérant qu'en ce sens, il est nécessaire que l'association entretienne des liens concrets de solidarité syndicale.

Que l'AGEBdeB soutienne la lutte qu'engage le syndicat des professeurs dans la négociation de ses conditions de travail.

Que le conseil exécutif de l'AGEBdeB soit mandaté d'entretenir d'étroites relations avec les syndicats d'employé-e-s du collège afin de les soutenir dans leur plan d'action

Que l'AGEBdeB profite de cette occasion pour réitérer son soutien à toutes luttes locales ou internationales progressiste visant un meilleur être de la société.

Que l'AGEBdeB réitère son engagement en faveur d'un système d'éducation public libre de la sous-traitance et l'ingérence du secteur privé.

Adopté le 25 septembre 2013

Considérant que le nombre d'heures de cours d'histoire au secondaire s'élève à la somme considérable de 450 heures, dont 200 consacrées à l'histoire du Québec et du Canada;

Considérant la division douteuse du programme d'histoire au 2e cycle du secondaire, dont la révision a été demandée par un collectif d'enseignants et d'enseignantes;

Considérant que le nouveau cours d'histoire ne donnera pas de crédits supplémentaires aux étudiants et aux étudiantes et remplacera probablement un ou des cours complémentaires au cégep;

Considérant que l'ajout de ce cours coûtera 17 millions de dollars;

Que l'AGEBdeB se positionne contre le cours d'histoire nationale du Québec obligatoire au cégep;

Que l'on invite le gouvernement à revoir le programme d'histoire du 2e cycle au secondaire en l'axant davantage sur l'histoire moderne et contemporaine du Québec afin de comprendre les enjeux d'aujourd'hui.

Adopté le 12 mars 2014

Accès à l'éducation

Aide Financière aux Études (AFE)

Que l'AGE BdeB prenne position pour une réforme progressiste du régime des prêts et bourses dont les sous-revendications sont:

Pour la reconnaissance de l'autonomie financière dès le départ du domicile familial;

Pour une hausse des frais de subsistance équivalent au seuil de la pauvreté ainsi que leur indexation au coût de la vie dans le calcul de l'aide financière aux études;

Pour une hausse du seuil de la contribution parentale à 45 000\$; Pour l'abolition de la prise en compte de la pension alimentaire dans le calcul de l'aide financière aux études.

Adopté le 2 septembre 2009

Considérant que la fin du programme de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire le 5 janvier prochain;

Considérant la création du nouveau Programme canadien des bourses aux étudiants (PCBÉ) qui s'est vu octroyer près de 500 millions annuellement;

Considérant que l'éducation est un champ de compétence provinciale et que le gouvernement fédéral n'a pas à imposer son programme uniformément à l'échelle canadienne;

Que l'AGEBdeB revendique, concernant le PCBÉ, un droit de retrait sans condition avec pleine compensation pour l'État québécois;

Que l'argent provenant du programme du PCBE soit utilisé afin de maintenir le plafond de prêt actuel que les sommes résiduelles servent à bonifier l'AFÉ et à combler une des cinq revendications de l'AGEBdeB

- Pour la reconnaissance de l'autonomie financière dès le départ du domicile familial;
- Pour une hausse des frais de subsistance équivalent au seuil de la pauvreté ainsi que leur indexation au coût de la vie dans le calcul de l'aide financière aux études;
- Pour l'abolition de la contribution parentale;
- Pour une gestion publique intégrale du régime des prêts et bourses;
- Pour l'abolition de la prise en compte de la pension alimentaire dans le calcul de l'aide financière aux études.».

Adopté le 9 décembre 2009

Frais de Scolarité

Que l'AGEBdeB se positionne pour la gratuité scolaire à tous les niveaux, pour tous et toutes, incluant les étudiant-e-s étranger-ère-s.

Adopté le 28 février 2007

Que l'AGEBdeB se positionne contre le dégel des frais de scolarité et la hausse de frais de toutes autres natures »

Adopté le 28 mars 2007

Pour la gratuité scolaire à tous les niveaux

Pour l'amélioration des ressources et des services en éducation postsecondaire

Pour la promotion, l'accessibilité et la flexibilité d'un système de garde public dans les institutions d'éducation postsecondaire

Pour l'abolition de la loi C-43

Contre le dégel des frais de scolarité

Contre le dégel des frais de toutes autres natures

Adopté le 18 avril 2007

Que la campagne de grève générale illimitée en réaction au dégel des frais de scolarité se mène sur la plate-forme de revendications actuelle de l'ASSÉ, c'est-à-dire pour la gratuité scolaire à tous les niveaux, pour l'amélioration des ressources et des services en éducation postsecondaire et pour la promotion, l'accessibilité et la flexibilité d'un système de garde public dans les institutions d'éducation postsecondaire.

Que l'AGEBdeB se positionne contre le dégel des frais de scolarité et la hausse de frais de toutes autres natures.

Adopté le 28 mars 2007

Que la campagne de l'ASSÉ se porte pour le gel des frais de scolarité.

Adopté le 16 avril 2008

Considérant la volonté du Parti Libéral du Québec à augmenter les tarifs d'un grand nombre de services sociaux;

Considérant le fait que le principe d'utilisateur-payeur est inefficace et inéquitable;

Considérant les positions historiques de l'AGEBdeB;

Que l'AGEBdeB s'oppose à l'implantation de frais de scolarité au collégial et d'augmentation des frais de scolarité à l'université, dans une perspective de gratuité scolaire;

Que l'AGEBdeB s'oppose à la hausse de tarifications des services publics, dans une perspective d'accessibilité universelle à ces services;

Que l'AGEBdeB appuie et favorise la création d'une coalition élargie contre la hausse des tarifications des services publics. »

Adopté le 28 octobre 2009

Que l'AGEBdeB réitère sa position contre la tarification et la privatisation des services publics, dans une perspective d'accessibilité universelle à des services publics de qualité et que l'AGEBdeB réitère sa position pour la gratuité scolaire à tous les niveaux.

Adopté 6 septembre 2010

Que l'AGEBdeB se positionne contre toutes hausses des frais de scolarité dans une perspective de gratuité scolaire.

Adopté le 22 février 2012

Bois-de-Boulogne et le mouvement étudiant

Que l'AGE BdeB condamne l'ingérence déguisée de la FECQ et de la FEUQ dans la campagne d'affiliation à l'ASSÉ au cegep du Vieux-Montréal qui prouve encore une fois la mauvaise foi des conseils exécutifs de ces organisations.

Adopté le 4 avril 2007

Que l'AGEBdeB rappelle que les gains étudiants historiques ont été possibles par la mobilisation et la construction d'un rapport de force avec l'état;

Que l'AGEBdeB note sa méfiance face au Parti Québécois, son budget de continuité avec les libéraux et ses hausses historiques des frais de scolarité.;

Que l'AGEBdeB se positionne pour la participation des associations étudiantes au sommet à condition que la gratuité scolaire soit réellement discutée et que les acteurs du milieu étudiant non administratif (étudiant, professeur, employé de soutien et professionnel) soient représentés au moins 50 % +1 des voix au sommet

Adopté le 21 novembre 2012

Que l'AGEBdeB revendique l'inscription du droit de grève à la charte des droits et libertés;

Que l'AGEBdeB se positionne contre toute forme de loi-cadre sur le droit de grève étudiante

Adopté le 21 novembre 2012

Après un référendum s'étendant déroulé du 26 au 28 mars 2014, dont la question était :

« Voulez-vous que l'Association Générale des Étudiants de Bois-de-Boulogne (AGEBdeB) s'affilie à l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ), moyennant le versement d'une cotisation de 1,50\$ par membres et par sessions (total de 3,00\$ par année d'études)? »

l'AGEBdeB est redevenue membre de l'ASSÉ. Les résultats étaient les suivants :

776 membres ont exercés leur droit de vote, 17 votes furent annulés. 437 personnes ont voté Pour, 217 ont votés contre, 105 personnes se sont abstenues. (57.6% pour, 28.6% contre et 13.8% abstention)

Le rapport référendaire fut adopté le 23 avril 2014

Au Cégep de Bois-de-Boulogne

Appropriation du cégep

Considérant qu'au-delà de la formation intellectuelle et technique, l'éducation collégiale a pour but de former des citoyennes et des citoyens autonomes à l'esprit scientifique et critique muni-e-s d'un bagage de connaissances culturelles;

Considérant que l'éducation est un droit et non privilège;

Considérant que la meilleure façon pour les entreprises privées de contribuer aux finances publiques est de participer à l'impôt de manière équitable face aux particuliers;

Considérant que le sous-financement des cégeps et des universités ne peut se régler par l'ingérence du privé ;

Considérant que les étudiantes et étudiants ne sont pas des clientes et clients d'un établissement d'éducation;

Considérant que la formation spécifique à une entreprise privée ne doit pas être assurée par l'État;

L'AGEBdeB se positionne CONTRE tout renouvellement du contrat d'exclusivité avec Coca-Cola ainsi que CONTRE tout autre nouveau contrat d'exclusivité;

Exige le retrait de tous les panneaux publicitaires privés de l'ensemble du collège;

Exige la réappropriation publique des services alimentaires du collège;

Exige que les étudiantes et étudiants aient la priorité quant à l'accès aux kiosques du hall d'entrée du pavillon Ignace-Bourget;

Exige que la future salle multifonctionnelle priorise les initiatives étudiantes et publiques;

Se positionne CONTRE tout programme d'étude orienté au profit d'une entreprise privée;

Exige un réinvestissement public massif dans l'éducation.

Exige que le parking soit public et géré par le Collège de Bois-de-Boulogne et non par une entreprise privée et que les profits soient versés dans des politiques environnementales.

Adopté le 31 janvier 2007

Considérant la récente affiliation de l'Association Générale des Étudiant-e-s de Bois-de-Boulogne (AGE BdeB) à l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ);

Considérant le droit à la liberté de réunion;

Considérant l'illégitimité de la décision de l'administration quant à la non-tenu du prochain congrès syndical;

L'AGEBdeB exige la tenue du congrès du 16 au 18 février 2007 de l'ASSÉ à Bois-de-Boulogne.

Adopté le 31 janvier 2007

Considérant que la présente politique d'affichage ne favorise pas la vie étudiante à Bois-de-Boulogne;

Considérant l'espace restreint disponible pour l'affichage;

L'AGEBdeB exige une nouvelle politique d'affichage permettant à l'AGE de contrôler son propre affichage;

Exige que de nouvelles installations soient mises en place pour agrandir la surface d'affichage.

Adopté le 31 janvier 2007

Considérant qu'après un certain nombre d'infractions aux règlements des résidences du Collège de Bois-de-Boulogne;

Considérant que cette notice peut remettre en question votre acceptation à l'université;

Considérant qu'il y a une distinction notable entre les résidences et le Collège de Bois-de-Boulogne;

Il est proposé que l'AGEBdeB prenne position en faveur de la séparation des dossiers étudiant et résident au sein des instances décisionnelles du Collège

Adopté le 28 janvier 2009

Que l'AGEBdeB revendique que le terrain synthétique soit renommé « La plage BdeB »

Adopté le 14 mai 2012

Que l'Association réitère sa position relative à l'ouverture d'un café étudiant strictement géré par l'Association.

Que l'Association réitère sa position en faveur de la démocratisation de l'administration des cégeps, dans une perspective d'autogestion.

Que l'Association revendique la création d'un comité permanent d'aménagement des espaces avec un pouvoir contraignant sur la direction du collège et relevant directement du conseil d'administration. Que ce comité soit composé :

- d'une personne représentant la direction du collège
- d'une personne représentant chaque syndicat dûment accrédité au collège
- d'une personne représentant l'Association étudiante.

Adopté le 25 septembre 2013

Que l'Association revendique la création d'une salle de ressourcement spirituel et de méditation ouverte à tous les élèves.

Adopté le 5 février 2014

Café étudiant et alimentation

Considérant que la mission d'une institution scolaire est l'instruction, l'épanouissement de ses étudiants et étudiantes et le développement de leur esprit critique;

Considérant que la présence du monopole de Coca-Cola et de la publicité encourage la consommation de masse et l'aliénation à une marque précise et que cela ne rentre pas dans le cadre de cette mission;

Considérant les pratiques criminelles de Coca-Cola pour assurer sa surpuissance, comme les meurtres de syndicalistes en Colombie et la pollution et l'assèchement de nappe phréatique en Inde;

Que l'AGEBdeB se positionne contre la présence de Coca-Cola et de la publicité dans le Collège et, de ce fait, exige le retrait des machines distributrices de Coca-Cola et des panneaux publicitaires Zoom Media et Big Banners de l'ensemble du collège.

Adopté le 30 janvier 2008

Que l'AGEBdeB note l'inefficacité de Guillaume D'Amour dans la gestion du dossier du Café étudiant.

Que l'AGEBdeB blâme Maurice Piché et Guy Gibeau pour leur refus de rencontrer les étudiants pour le dossier du café étudiant.

Que l'AGEBdeB revendique de négocier directement la réouverture du café étudiant avec Maurice Piché ou Guy Gibeau.

Adopté le 21 novembre 2012

Considérant le manque d'espace pour les comités étudiants et l'AGEBdeB;

Considérant les problèmes d'organisation qui résulteront des rénovations;

Considérant que l'administration ne répond pas aux revendications étudiantes pour avoir un café par l'Association;

Considérant que l'administration n'attribue pas assez de locaux pour respecter l'entente de service;

Que l'AGEBdeB appuie le PDI adopté par le conseil d'administration le 19 février 2013 à condition que:

1. le café remplaçant l'emplacement présent du siège social de l'AGEBdeB soit géré par l'Association;
2. le 2ème étage soit attribué à l'AGEBdeB et aux comités étudiants et que les locaux soient de superficie équivalente ou supérieure à ce que l'entente de service indique.

Adopté le 27 février 2013

Que l'Association réitère sa position relative à l'ouverture d'un café étudiant strictement géré par l'Association.

Adopté le 25 septembre 2013

Gestion du temps et de l'horaire

Que l'AGEBdeB exige de la direction du collège de Bois-de-Boulogne qu'une période horaire réservée aux activités de l'association et de ses comités soit aménagée. »

Adopté le 5 novembre 2008

Que l'AGEBdeB fasse toutes les démarches requises dans le but éventuel de regrouper les JEI en une semaine de relâche. et que ces démarches débutent par un sondage.

Adopté le 1 avril 2010

Coopérative autogérée

Que l'assemblée générale appuie la formation d'un comité ouvert pour un magasin de type coopératif et ses mandats seraient de négocier avec l'administration du collège la formation du dit magasin et d'évaluer les alternatives possibles à la création du magasin sur le campus.

Adopté le 4 avril 2007

Considérant les informations fournies par Jean-François Filiatrault, trésorier de l'AGEBdeB et chargé du projet Coop, sur la librairie autogérée du collège de Saint-Laurent;

Il est proposé de donner le mandat au comité ouvert de créer une librairie autogérée de type coopératif selon le modèle de Saint-Laurent.

Adopté le 4 avril 2007

L'AGEBdeB appuie les objectifs de la librairie coopérative qui sont les suivants :

Augmenter la variété de produits disponibles (en rendant accessible la papeterie de base) ;

Augmenter les emplois étudiants disponibles ;

Améliorer l'image du collège ;

Augmenter la visibilité de l'AGE ;

Baisser les délais d'attente en début de session ;

Baisser les prix des manuels et des documents de la reprographie ;

Permettre un réinvestissement dans le collège indépendant des décisions de l'administration ;

Réinvestissement dans la vie étudiante ;

Rendre le magasin plus représentatif de la population étudiante de Bois-de-Boulogne ;

Créer des fonds pour venir en aide aux étudiants dans le besoins ;

Créer des fonds environnementaux.

Adopté le 4 avril 2007

Que l'AGEBdeB se positionne contre le loyer de 60 000\$ que propose le collège pour une librairie coopérative et contre l'imposition des deux employés du magasin scolaire.

Adopté le 4 avril 2007

Que l'assemblée générale réitère son appuie à la COOP/Librairie autogéré.

Et que soit formé un comité pour travailler sur le projet d'ici la prochaine assemblée générale.

Adopté le 5 novembre 2008

L'AGEBdeB revendique que les sièges du CA de la COOP passe à 10 places et que les sièges étudiants soient à 5 sièges.

Adopté le 14 mai 2012

Dans le cadre de la grève étudiante de 2012

L'AGEBdeB se positionne contre l'arnaque de la ministre, communément appelée : entente de principe;

Se prononce contre le Plan Nord et que l'on revendique un moratoire/réforme dudit plan;

Se positionne et revendique, haut et fort, des états généraux sur le système éducationnel et le déploiement de commissions dont les objectifs seront les suivant; l'accessibilité aux études (les études dites supérieures), sur le financement et la gestion dans les campus et les cégeps, un meilleur système de classifications des étudiants et des étudiantes pour accéder aux études (par exemple la cote R et cote Z) puisque celle-ci sont discriminatoire et finalement sur l'accréditation des diplômés venus d'ailleurs dans l'optique de mieux les intégrer et améliorer l'état du Québec.

Appelle à la grève sociale et qu'elle y participe

Demande la démission de Jean Charest, de Line Beauchamp et de Raymond Bachand et que les élections se tiennent le plus tôt possible.

Revendique l'instauration de 10 paliers d'imposition

Adopté le 7 mai 2012

L'AGEBdeB se positionne contre la judiciarisation et contre les injonctions de la grève dans le présent conflit étudiant.

Adopté le 14 mai 2012

L'AGEBdeB se positionne en faveur de l'internationalisation du mouvement étudiant;

Et que, en ce sens, l'AgeBdeB soutienne les luttes étudiantes à l'étranger.

Adopté le 14 mai 2012

L'AGEBdeB revendique à l'administration du cégep que les personnes vivant aux résidences n'aient pas à payer les loyers des mois d'août et de septembre considérant que cette dépense n'était pas prévue pour ces personnes.

Adopté le 16 août 2012